

RAPPORT ANNUEL MAGELLAN

au 31 décembre 2020



SOMMAIRE

I . Caractéristiques de l'OPC	3
2 . Changements intéressant l'OPC	4
3 . Rapport de gestion	П
4 . Informations réglementaires	15
5 . Certification du commissaire aux comptes	19
6 . Comptes de l'exercice	26
7 . Annexe(s)	47
Caractéristiques de l'OPC	48



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action C (Capitalisation) FR0000292278 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

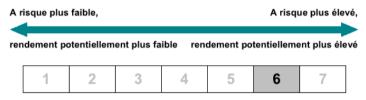
La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs et capitalistiques (grandes, moyennes, petites). Elle peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20 %. La SICAV peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

- II février 2020 : Mise à jour du prospectus, des performances de l'OPC et suppression des frais recherche.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRSE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

• INFORMATIONS CONCENTRANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 alinéa I du Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux

Mandataire social	Nom des sociétés	Personne morale représentée	Nature de la fonction
	SICAV Comgest Monde		Directeur Général ; Administrateur
Laurent DOBLER	COMGEST S.A.		Directeur Général Délégué; Administrateur
Wolfgang FICKUS		Néant	
Cédric FOUCHE	SICAV BTF France Futur		Administrateur
Inka GIRAUD-SAUVEUR	SICAV Renaissance Europe	COMGEST S.A.	Représentant permanent
Alexis MARION	SICAV Comgest Monde	CARMF	Administrateur
Carole MASUCCI-COURTY		Néant	
Vincent STRAUSS	SICAV Comgest Monde		Président du Conseil d'Administration ; Administrateur

• MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions des articles L.225-5 I-I du Code de commerce, nous vous précisons que le Conseil d'Administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent STRAUSS a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Laurent DOBLER a été nommé aux fonctions de Directeur général du Conseil d'Administration.

Aucune restriction n'a été apportée à leurs pouvoirs par le Conseil d'Administration.

• CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-37-4 AL. 2 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la Sicav.

 DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Composition du conseil d'administration et rappel des dates d'expiration des mandats

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance de mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes clos en)
Vincent STRAUSS	Président du Conseil d'Administration	Décembre 2023
	Administrateur	Décembre 2023
Laurent DOBLER	Directeur Général	Décembre 2022
	Administrateur	Décembre 2022
Wolfgang FICKUS	Administrateur	Décembre 2023
AGRICA GESTION représentée par Cédric FOUCHE	Administrateur	Décembre 2020
COMGEST S.A. réprésentée par Mme Inka GIRAUD- SAUVEUR	Administrateur	Décembre 2020
OFIVALMO PARTENAIRES représentée par Carole MASUCCI-COURTY	Administrateur	Décembre 2020
CARMF représentée par Alexis MARION	Administrateur	Décembre 2020
PRICEWATERHOUSECOOPERS représenté par Madame Laure CABESSA	Commissaire aux comptes	Décembre 2023

Proposition de renouvellement du mandat de quatre administrateurs

Nous vous proposons de renouveler le mandat d'Administrateur d'OFIVALMO PARTENAIRES, la CARMF et de COMGEST S.A. dont les mandats sont arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 3 l décembre 2020, pour une durée de quatre années, qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de la Bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Non renouvellement du mandat d'un Administrateur

Nous vous proposons de ne pas renouveler le mandat d'Administrateur d'AGRICA GESTION.

Nomination de deux nouveaux Administrateurs

Nous vous proposons de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Jean-François CANTON et AGRICA EPARGNE pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de la Bourse de Paris du mois de décembre 2024.

Biographies des Administrateurs de la SICAV

Vincent STRAUSS a rejoint Comgest S.A. en 1994 en tant que gérant de portefeuille et a lancé la stratégie marchés émergents. Il devient Président Directeur Général de Comgest en 2010, et prend ensuite sa retraite en 2016. Il est à ce jour Président du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors. Vincent a commencé sa carrière à la Direction Financière du Crédit Commercial de France avant d'être responsable de la gestion sur les marchés asiatiques à la Banque Indosuez (Paris). Il a été Directeur de la Batif puis Directeur de Multifinance International. Vincent est diplômé des HEC de l'université de Lausanne et titulaire d'un DEA de Sciences Economiques.

Laurent DOBLER est Directeur Général de Comgest S.A. Il a rejoint Comgest en 1991 en tant que gérant de portefeuille au sein de l'équipe Actions européennes. Il a commencé sa carrière à Genève en 1986 à la Banque Paribas, en tant qu'analyste et gérant de portefeuille, avant de rejoindre l'équipe de gestion de fonds genevoise de la Banque Privée Edmond de Rothschild, où il s'est spécialisé dans les actions européennes et japonaises. Titulaire d'une licence en Sciences économiques de la Sorbonne et d'un Master de Droit de l'Université de Paris II, Laurent est également diplômé en Finance et Politique fiscale de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po) de Paris.

Wolfgang FICKUS a rejoint Comgest en septembre 2012 et est membre du comité d'investissement. Il a débuté sa carrière en 1995 chez Paribas Asset Management à Paris en tant que gérant d'actions européennes. En 2000, il a rejoint WestLB où il a travaillé comme analyste de titres technologiques européens avant de diriger la recherche sur les petites et moyennes capitalisations en 2005. Wolfgang est diplômé de l'Université de Cologne (Allemagne) en administration des affaires (Diplom-Kaufmann) et a étudié à la London Business School. Il détient également un Master CEMS en gestion internationale et est titulaire du CFA® délivré par l'Institut CFA®.

Inka GIRAUD-SAUVEUR a rejoint l'équipe Marketing/ Communication de Comgest S.A. en 2001. Elle a ensuite intégré l'équipe conformité en 2010, puis est devenue Fund Operations Officer (vie sociale des OPC) en 2013. Inka a travaillé auparavant dans des sociétés high-tech dans les domaines marketing/communication et événementiel. Elle est titulaire d'un diplôme franco-allemand de European Business Studies.

Carole MASUCCI-COURTY est actuellement gérante Mandat Institutionnel au sein de la Direction des gestions taux et diversifiée d'OFI Asset Management. Elle a rejoint OFI AM en 1997 en tant que gérante de portefeuille au sein de l'équipe Actions OPC et a occupé ensuite plusieurs postes en lien avec la gestion diversifiée et l'allocation d'actifs. Elle a commencé sa carrière en 1991 au Crédit Foncier de France comme gérante Actions Françaises. Carole Masucci-Courty est titulaire d'une Maîtrise en Sciences Economiques et d'un DEA en Monnaie Banque Finance de l'Université Panthéon-Assas.

Docteur Alexis MARION est médecin en activité, installé en libéral depuis 1987. Ancien pédiatre de la Ville de Paris et ancien interne des hôpitaux RP, il est Administrateur de la CARMF depuis 1999. Depuis 2015 il détient le poste de Secrétaire Général à la CARMF. Docteur Marion détient un diplôme de médecine tropicale.

Cédric FOUCHE est Directeur Général Adjoint de Agrica Epargne. Il a intégré le groupe Agrica en 2017 en tant que directeur financier délégué et est aujourd'hui responsable de la Direction financière. Il débute sa carrière en 2003 au sein du Groupe Experia ou il exerce les fonctions de responsable ingénierie financière ; il poursuit sa carrière à l'Union Financière Georges V puis au sein de l'AMF. En 2006, il rejoint AG2R La Mondiale où il occupe différents postes pendant 10 ans. Titulaire d'un MBA finance et d'un DESS analyste financier international, Cédric Fouché est également diplômé de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers).

Jean-François CANTON est l'un des deux co-fondateurs de Comgest. Il a quitté ses fonctions de dirigeant opérationnel en 2010, mais continue de contribuer en tant que membre du Conseil de Surveillance de Comgest Global Investors SAS, puis membre du Conseil des Associés (Board of Partners). Entre 2010 et 2018, il est membre du Comité Financier de l'Organisation Mondiale pour la Santé (OMS). Fort d'une longue expérience en Asie, il a ouvert le premier fonds public actions asiatiques de Comgest en 1989, avant de gérer la stratégie actions internationales dès 1991. Avant de fonder Comgest, Jean-François a débuté sa carrière en gestion actions internationales à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris, avant de rejoindre la Banque Indosuez en tant que gérant de fonds senior, spécialisé dans les marchés actions du bassin Pacifique.

COMPTES DE L'EXERCICE

• EXAMEN DES COMPTES ET RESULTAT

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe toutes les explications complémentaires.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

La valeur liquidative de l'action C qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 24,91 euros, ressort au 31 décembre 2020 à 26,38 euros.

La valeur liquidative de l'action I qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 25,85 euros, ressort au 31 décembre 2020 à 27,52 euros.

La valeur liquidative de l'action Z qui s'élevait à la clôture de l'exercice précédent à 25,13 euros, ressort au 31 décembre 2020 à 26,74 euros.

*L'action A est inactive suite aux rachats des investisseurs.

Le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 96 244 728,0932 au 31 décembre 2019, s'établissait au 31 décembre 2020 à 79 043 032,4069 actions.

A cette même date, l'actif net s'élevait à 2 091 528 051,63 euros contre 3 060 947 338,97 euros au terme de l'exercice précédent.

Proposition d'affectation des sommes distribuables

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 12 336 399,92 euros.

- Actions « C » (FR0000292278)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 10 143 754,70 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

- Actions « I » (FR0011238344)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1 091 316,14 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

- Actions « Z » (FR0013290863)

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente au résultat distribuable s'élèvent à 1 101 329,08 euros. Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital.

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values nettes s'élèvent à 60 030 738,76 euros.

Il est proposé d'affecter les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de la manière suivante :

- Pour les actions « C » (FR0000292278) d'un montant de 53 360 723,62 euros au compte de capital.
- Pour les actions « I » (FR00 | 1238344) d'un montant de 3 248 495,8 l euros au compte de capital.
- Pour les actions « Z » (FR0013290863) d'un montant de 3 42 l 5 l 9,32 euros au compte de capital

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq exercices.

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS SOMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et approbation des comptes dudit exercice
- 2. Lecture et approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce
- 3. Affectation des sommes distribuables de l'exercice
- 4. Renouvellement du mandat d'OFIVALMO PARTENAIRES, pour une durée de quatre ans
- 5. Renouvellement du mandat la CARMF, pour une durée de quatre ans
- 6. Renouvellement du mandat de COMGEST S.A, pour une durée de quatre ans
- 7. Non renouvellement du mandat d'AGRICA GESTION, Administrateur
- 8. Nomination de Monsieur Jean-François CANTON, Administrateur, pour une durée de quatre ans
- 9. Nomination d'AGRICA EPARGNE, Administrateur, pour une durée de quatre ans
- 10. Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle constate que le nombre d'actions en circulation qui ressortait à 96 244 728,0932 au 31 décembre 2019, s'établissait à 79 043 032,4069 au 31 décembre 2020. A cette même date, l'actif net s'élevait à 2 091 528 051,63 euros contre 3 060 947 338,97 euros au terme de l'exercice antérieur.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 3 l décembre 2020 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à 12 336 399,92 euros, décide, conformément aux dispositions statutaires, les répartitions et affectations suivantes :

Pour les Actions « C » (FR0000292278) :

D'affecter au compte de capital la somme de 10 143 754,70 euros.

Pour les Actions « I » (FR0011238344) :

D'affecter au compte de capital la somme de à 1 091 316,14 euros.

Pour les Actions « Z » (FR0013290863):

D'affecter au compte de capital la somme de à 1 101 329,08 euros.

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors de l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate ensuite, qu'au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les sommes distribuables afférentes au plus et moins-values nettes s'élèvent à 60 030 738,76 euros et décident conformément aux dispositions statutaires :

- Pour les Actions « C » (FR0000292278)

D'affecter au compte de capital le somme de 53 360 723,62 euros

- Pour les Actions « I » (FR0011238344)

D'affecter au compte de capital le somme de de 3 248 495,81 euros

- Pour les Actions « Z » (FR0013290863):

D'affecter au compte de capital le somme de 3 42 l 5 l 9,32 euros

Il est rappelé que les sommes distribuables des actions C, I et Z ont été intégralement capitalisées lors des trois exercices précédents.

OUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur d'OFIVALMO PARTENAIRES, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de la CARMF, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'Administrateur de COMGEST SA., pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur d'AGRICA GESTION est arrivé à échéance, décide de ne pas le renouveler.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'Administrateur, Monsieur Jean-François CANTON, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateur, AGRICA EPARGNE, pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre 2024.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au secrétaire de la présente assemblée à l'effet d'effectuer toutes les formalités prescrites par la loi relatives aux résolutions qui précèdent, et de certifier conforme tout document nécessaire à la réalisation des décisions prises ci-dessus.

Elle donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3. RAPPORT DE GESTION

Magellan C a progressé de 5,9% en 2020 contre une hausse de 8,5% pour son indice de comparaison, le MSCI Emerging Markets. Les classes I et Z de Magellan ont affiché une hausse respective de 6,5% et 6,4% sur l'exercice sous revue.

L'année 2020 fut celle de toutes les surprises. L'année a débuté sur une note positive avec une forte croissance mondiale synchronisée, mais le début de la pandémie de Covid-19 et les mesures de confinement inédites prises par les gouvernements du monde entier ont mis un coup d'arrêt brutal à cette dynamique. Cette crise sanitaire a eu un impact dévastateur sur l'économie puisqu'elle a abouti à la plus forte récession mondiale jamais enregistrée.

Dans la mesure où le fonds détient des entreprises sélectionnées pour leur capacité à réaliser de bonnes performances malgré l'environnement économique actuel, nous étions convaincus que notre portefeuille pouvait résister à ces vicissitudes mais nous ne pouvions bien sûr pas anticiper l'arrêt total de l'activité. Les modèles économiques traditionnellement défensifs tels que les magasins de proximité ont été très affectés tandis que les modèles plus cycliques, tels que les bourses, ont tiré leur épingle du jeu. Néanmoins, nos participations, qui présentent peu d'effet de levier et des avantages concurrentiels évidents, ont généralement surperformé leurs marchés locaux respectifs. La performance du portefeuille a toutefois pâti de son exposition aux pays dont les monnaies ont fortement chuté en raison de la fuite des capitaux. En outre, les entreprises en ligne qui ont connu une attention particulière ont concentré les capitaux des investisseurs, en particulier parmi les titres chinois de l'Internet, ce qui a entraîné une forte expansion des multiples. En fin de compte, les gains engrangés au titre de la sélection globale des actions ont été effacés du fait de l'allocation par pays/secteur.

Des tendances claires se dessinent pour l'année, même si dernièrement certaines de ces tendances se sont inversées en raison de la reprise des valeurs cycliques et des actions « value ». Les dix principaux contributeurs à la performance se situent dans les pays asiatiques, et huit de ces titres sont des acteurs de la « nouvelle économie », un constat qui met en évidence la progression rapide du numérique dans un nombre croissant de secteurs, mais qui illustre probablement aussi un certain excès dû aux conditions exceptionnelles liées à la pandémie. Nos participations dans NetEase et NCsoft ont bénéficié de cette dynamique. Ces deux sociétés, ainsi que Tencent/Naspers, ont bénéficié de l'élargissement de leur marché potentiel et ont continué de développer leurs pipelines avec des jeux compétitifs à l'échelle mondiale, ce qui leur a permis d'obtenir de bons résultats.

La Chine devrait être la seule grande économie mondiale à connaître la croissance en 2020, ce qui, associé à une exécution propre aux entreprises et à de bons résultats en toute circonstance, a permis aux positions sur Inner Mongolia Yili, Midea et Autohome de générer de fortes contributions positives tout au long de 2020.

La vigueur du secteur des semi-conducteurs a permis à la Corée et à Taïwan de bien se comporter. TSMC a été le meilleur contributeur à la performance du fonds. La société a produit de solides résultats tout au long de l'année, avec des prévisions de CA pour l'année 2020 revus à la hausse de plus de 20% malgré le contexte de crise sanitaire et la perte de Huawei comme client du fait des sanctions prises à son encontre par les États-Unis. Samsung Electronics a également réalisé un beau parcours à la faveur d'une amélioration de la tarification des produits, soutenue par des contraintes d'approvisionnement, et des améliorations continues de la gouvernance.

Parmi les dix principales positions qui ont nui à la performance, cinq d'entre elles se trouvent en Afrique du Sud et au Brésil; elles ont été pénalisées notamment par la faiblesse des devises. Des sociétés comme CCR, qui tire l'intégralité de ses revenus du marché intérieur, ont pâti de l'affaiblissement du real brésilien.

Cogna, un établissement d'enseignement situé au Brésil, a compté parmi les principaux freins à la performance et nous avons vendu la position. Plombée par son bilan suite aux récentes acquisitions, la société a subi de plein fouet l'impact négatif de la récente récession : nombre élevé d'abandons scolaires et base de coûts fixes hors ligne élevée.

Bien qu'elles aient surperformé le secteur financier, les compagnies d'assurance en portefeuille ont, dans l'ensemble, eu une incidence négative sur la performance absolue. AIA, Discovery et Ping An se sont inscrites en hausse, mais BB Seguridade, China Life, Sanlam et Samsung Life ont fortement corrigé. Les pertes ont, en grande partie, été essuyées en début d'année; les performances se sont améliorées récemment lorsque les inquiétudes concernant le provisionnement, le recul des primes souscrites et l'impact des faibles taux d'intérêt sur les portefeuilles d'investissement se sont dissipées. Les perspectives 2021 pour le secteur de l'assurance sont favorables.

La qualité du portefeuille s'est progressivement améliorée, en particulier pendant les creux du marché car nous avons tiré parti des niveaux inédits des valorisations depuis plusieurs années. HDFC, une société financière indienne bien gérée, a constitué notre acquisition la plus importante. Les perspectives à long terme sont prometteuses en raison de la croissance de la demande et des gains de parts de marché, alors que les valorisations ont atteint leur niveau le plus bas depuis dix ans. LG Household & Health Care a réintégré le portefeuille et nous avons également initié une position sur China Resources Gas et Shandong Weigao. La participation dans Autohome a été relevée en anticipation d'une amélioration des ventes et nous avons renforcé notre position sur Discovery, qui devrait bénéficier de nouvelles opérations bancaires. Compte tenu de la décote de plus de 40% de Naspers par rapport à Tencent, nous avons relevé notre participation dans le premier au détriment du second.

Nous avons réduit nos positions sur Inner Mongolia Yili, Mail.ru, NetEase et TSMC car les valorisations sont devenues moins attrayantes. Enfin, nous avons vendu Focus Media, MTN, Ultrapar et BIM en raison de l'incertitude opérationnelle qui pèse sur ces sociétés.

Investir de manière responsable constitue, à l'heure actuelle, un défi de taille à l'échelle mondiale. Avec un environnement marqué par des excès monétaires, les extrêmes économiques, les distorsions financières, l'accélération des tendances écologiques et les lacunes flagrantes en matière de gouvernance, il peut être difficile de distinguer le rêve de la réalité. Nous faisons pourtant preuve d'optimisme en ce qui concerne les marchés émergents (ME), une classe d'actifs dont la performance a été atone sur la dernière décennie. Si la pandémie a frappé durement certaines régions, la réponse budgétaire globale a été plus limitée que sur les marchés développés (MD). Cela devrait s'avérer un atout précieux au fil du temps : aucun pays ne s'enrichit grâce à la dette ou à la création de monnaie.

Grâce à des bilans beaucoup plus sains, les entreprises des ME ont bien résisté aux graves difficultés auxquelles elles ont été confrontées. Le bénéfice par action (BPA) a moins diminué que lors des précédentes récessions et est désormais mieux placé pour croître à long terme. En dépit de ces fondamentaux favorables, les actifs des ME ont été boudés par les investisseurs et se négocient avec des décotes importantes. Un ajustement a commencé à s'opérer au quatrième trimestre, mais le chemin à parcourir est encore long compte tenu des perspectives de croissance plus rapide, de l'amélioration des rendements et de la réduction de la dette.

Comme l'illustre notre portefeuille, il est possible de construire un portefeuille ME présentant de solides perspectives de croissance du BPA à partir de sociétés de qualité ayant des valeurs ESG supérieures à la moyenne (et donc un risque moindre) qui se négocient à des multiples qui sont attrayants à la fois par rapport à l'historique et au marché en général. Nous anticipons une inversion de la tendance baissière à mesure que le retour à la normale élargira l'intérêt des investisseurs, ce qui permettra aux fondamentaux plus solides du fonds de donner toute leur mesure à partir de 2021. Nous tenons à remercier nos investisseurs pour leur soutien continu et vous présentons tous nos vœux de santé et de bonheur à l'occasion de la nouvelle année 2021.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	Acquisitions	Cessions	
HOUSING DEVELOPMENT FINANCE	100 813 062,63	26 161 960,28	
TAIWAN SEMICONDUCTOR	25 467 016,55	90 539 912,20	
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	70 274 890,73	40 090 095,77	
NAVER		106 481 892,34	
NCSOFT CORPORATION	28 829 211,18	75 3 1 7 444,93	
SAMSUNG ELECTRONIC	32 246 727,25	51 284 723,76	
NASPERS LTD	51 426 211,35	24 944 939,08	
CHINA RESOURCES GAS GROUP	62 592 919,76	11 521 268,16	
INNER MONG.YILI INDUSTRIAL S.A		71 538 438,16	
LG HOUSHOLD	49 435 134,83	17 266 675,80	

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR).

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

ESMA

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EURO

- a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés
- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
 - o Prêts de titres :
 - o Emprunt de titres :
 - o Prises en pensions:
 - o Mises en pensions:
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :
 - o Change à terme :
 - o Future:
 - o Options:
 - o Swap:

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

^(*) Sauf les dérivés listés

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	
. Actions	
. Obligations	
. OPCVM	
. Espèces	
Total	

^(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	
. Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs	
. Frais opérationnels indirects	
. Autres frais	
Total des frais	

^(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

• DESCRIPTION DE LA PROCEDURE DU CHOIX DES INTERMEDIAIRES

La sélection et l'évaluation des intermédiaires se font en toute indépendance par le gestionnaire financier avec pour objectif d'obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres. La liste des intermédiaires autorisés est établie périodiquement par un Comité ad-hoc après leur évaluation suivant des critères objectifs tels que le coût et la qualité d'exécution des ordres, la rapidité et la qualité des confirmations, la liquidité offerte et la qualité du service client.

COMPTE RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Le Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation établi en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF dans le cadre de la mise en œuvre des commissions de courtage à facturation partagée à compter du l'er janvier 2008, est disponible sur le site de la société de gestion.

POLITIOUE DE VOTE

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la société de gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée au siège social de la société de gestion conformément à l'article 322-75 du Règlement Général de l'AMF.

• INSTRUMENTS FINANCIERS DETENUS EN PORTEFEUILLE EMIS PAR LE PRESTATAIRE OU ENTITE DU GROUPE

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille détient 78 329 677,79 € d'OPC gérés par les entités du groupe Comgest SA.

• COMMUNICATION DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

MAGELLAN prend simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance. Pour plus d'informations concernant les critères ESG veuillez consulter le site www.comgest.com

REPORTING ARTICLE 173

Depuis plus de 30 ans, Comgest, met en œuvre une stratégie d'investissement axée sur la notion de croissance durable à long terme. En 2010, le Groupe a signé les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies. La philosophie d'investissement de Comgest, fondée sur la sélection de titres de « croissance et de qualité » et renforcée par la recherche ESG, permet d'identifier des sociétés potentiellement capables de créer de la valeur de manière durable et de générer des impacts positifs pour leurs parties prenantes. L'intégration systématique des facteurs ESG, pouvant impacter la valorisation des entreprises, couplée à une politique d'engagement actionnarial, rend le processus d'investissement plus robuste. La politique d'Investissement Responsable de Comgest, incluant sa politique d'engagement actionnarial, est disponible publiquement sur son site Internet :

https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-en/responsible-investment-policy.pdf

Comgest dispose également d'une politique de vote disponible publiquement sur son site Internet : https://www.comgest.com/-/media/comgest/esg-library/esg-en/voting-policy-and-principles.pdf

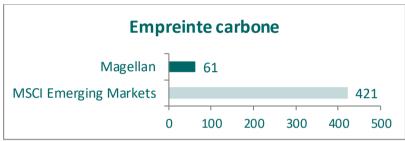
Conformément à l'article 173 de la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte, Comgest établit le présent rapport concernant l'OPCVM public ouvert dénommé Magellan, géré par Comgest S.A., dont l'actif net est supérieur à 500 millions d'euros. Comgest a adopté une approche d'intégration ESG différenciée qui est adaptée à chaque société en fonction de ses différentes caractéristiques: structure de l'organisation, secteur d'activités, répartition géographique des opérations, réglementations applicables à ses activités, comportement de la société dans son écosystème, etc.

Concernant les aspects sociaux, ceux-ci dépendent essentiellement de l'activité de l'entreprise, de la répartition géographique de ses opérations, des réglementations auxquelles elle est soumise. Systématiquement, dans leur quête de sociétés de qualité, les analystes de Comgest analysent finement l'utilité sociale des activités de la société, le niveau de satisfaction de ses employés, ses relations avec ses clients et ses fournisseurs, les impacts (positifs et négatifs) qu'elle

peut avoir vis-à-vis de ses autres parties prenantes à travers ses activités, la pérennité de sa « licence to operate » sociale. Les critères environnementaux analysés sont directement liés à la nature des activités des entreprises. Ils sont pris en compte s'ils ont une matérialité. Ces critères environnementaux sont systématiquement analysés dans les secteurs de l'énergie, de la construction et des matériaux, dans le secteur minier, l'industrie chimique, le secteur alimentaire et les boissons, les transports, etc. Actuellement, le fonds Magellan est très peu investi dans des sociétés ayant des activités particulièrement émettrices de gaz à effet de serre. En ce qui concerne les risques climatiques, n'étant pas spécialiste du calcul carbone, Comgest fait réaliser tous les ans une empreinte carbone du fonds Magellan par un prestataire. Cette empreinte carbone est comparée à celle de l'indice de référence du fonds, à savoir le MSCI Emerging Markets. Selon la méthodologie de Trucost les scopes I et 2 sont pris en compte, ainsi que le scope 3 amont. Néanmoins, il est difficile d'avoir des données fiables pour le scope 3, tout particulièrement concernant les sociétés des pays émergents. Cette empreinte carbone permet d'apprécier la contribution du portefeuille en termes de gaz à effet de serre. Notamment, grâce à une attribution de cette empreinte carbone, il est possible de déterminer :

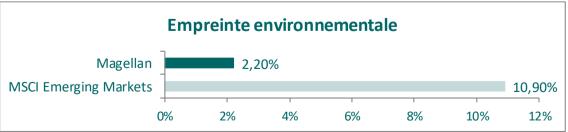
- En absolu quelles sont les sociétés qui émettent le plus de gaz à effet de serre
- Si les sociétés du portefeuille émettent plus ou moins que les autres sociétés au sein de leurs secteurs respectifs

Par ailleurs, cela permet d'identifier les sociétés qui ne fournissent aucune donnée en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Ces sociétés seront des cibles prioritaires d'engagement. Au sein du fonds Magellan, moins de 4% du portefeuille n'est pas couvert par Trucost. Certaines données pour le calcul de l'empreinte carbone du fonds font l'objet d'une estimation par Trucost. Cette analyse permet enfin d'identifier les sociétés qui contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment celles qui produisent de l'énergie verte. Au 3 l décembre 2020, les empreintes carbones du fonds Magellan et de son indice de référence étaient les suivantes :



Source: Trucost, tCO2e par million d'euros investi, au 31/12/2020

Avec toutes les précautions qui s'imposent dans ce genre de calcul (en l'état actuel il nous est impossible de quantifier une marge d'erreur), selon Trucost, le fonds Magellan présente une empreinte carbone inférieure de 85% à celle de son indice de référence. Il convient de préciser que ceci n'est pas un objectif fixé a priori, mais bien un résultat du processus d'investissement de Comgest. En effet, le portefeuille ne détient aucune société impliquée dans des activités fortement émettrices. Ainsi, il n'y a aucune société issue du secteur construction et matériaux ou du secteur minier. Le fonds Magellan ne détenant aucune société extractive, il ne comporte aucun risque lié aux « stranded assets ». En considérant les objectifs de la transition énergétique, le fonds Magellan est plutôt bien positionné. Comgest reconnaît bien évidemment l'importance des risques liés aux effets du changement climatique, mais ses analystes s'intéressent également aux autres risques environnementaux qui peuvent avoir une matérialité pour les sociétés du portefeuille. Une empreinte environnementale du portefeuille et de son indice de référence sont fournies par Trucost tous les ans. Cela permet d'avoir une mesure indicative des externalités environnementales négatives de chaque société. Cela permet également d'identifier précisément sur quels aspects environnementaux se situent les risques les plus importants au niveau du portefeuille. Enfin, les sociétés qui présentent un manque de transparence sur ces sujets sont identifiées à des fins d'engagement. Au 3 I décembre 2020, les empreintes environnementales du fonds Magellan et de son indice de référence étaient les suivantes :



Source: Trucost, impacts environnementaux évalués : gaz à effet de serre, eau, déchets, polluants du sol et de l'eau, polluants de l'air, utilisation des ressources naturelles; pourcentage des coûts environnementaux par million d'euros de chiffre d'affaires, au 31/12/2020

De plus amples informations sont disponibles sur le fonds Magellan dans un rapport dédié à l'article 173 sur le site internet de Comgest.

• METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

POLITIQUE DE REMUNERATION

La Politique de rémunération de Comgest S.A. est arrêtée par le Conseil d'Administration. Son objectif est de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et d'aligner les intérêts des collaborateurs avec ceux des clients dans le respect de la règlementation applicable. La Politique de rémunération n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par Comgest S.A.

Comgest S.A. prévoit une rémunération globale des collaborateurs constituée de plusieurs composantes, et notamment :

- une part fixe, déterminée en tenant compte du poste et du périmètre de responsabilité des collaborateurs ; et
- une part variable potentielle, déterminée (i) sur la base d'une évaluation de la performance des collaborateurs à partir de critères quantitatifs et qualitatifs adaptés à la nature de leur poste, et (ii) en fonction de la situation financière du gestionnaire financier. Cette part variable peut comprendre une prime versée en numéraire et/ou une attribution d'actions gratuites (AGA).

En terme de gouvernance des rémunérations, Comgest S.A. s'appuie sur différents acteurs et instances, et notamment sur :

- le Conseil d'Administration, qui définit, adopte et réexamine annuellement la Politique de rémunération;
- le Comité de Rémunération, organe indépendant, qui assure la revue annuelle de la Politique de rémunération et des éléments qui la compose. Il fournit au Conseil d'Administration pour revue et validation ses conclusions relatives en particulier (i) à la mise en œuvre de la Politique, qui fait l'objet d'une évaluation annuelle ; et (ii) à la liste (et ses mises à jour) des collaborateurs dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM qu'il gère.

Pour les collaborateurs dont les activités professionnelles peuvent avoir une incidence substantielle sur le profil de risque du gestionnaire financier ou des OPCVM gérés, un dispositif spécifique de diversification et d'étalement d'une partie de leur rémunération variable peut être appliqué.

Les détails de la Politique de rémunération actuelle de Comgest S.A. sont publiés sur le site internet <u>www.comgest.com</u>. Un exemplaire papier est mis à disposition sur simple demande écrite auprès du gestionnaire financier.

Rémunérations versées par Comgest S.A. à l'ensemble des collaborateurs au titre de l'exercice 2019/2020 (du 01/10/2019 au 30/09/2020):

Ensemble des collaborateurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	7 101 572	107
Rémunérations variables	19 648 767	107
Rémunération globale	26 750 339	107

Rémunérations versées par Comgest S.A. au personnel dont les fonctions ont une incidence significative sur le profil de risques des FIA et/ou de Comgest S.A. au titre de l'exercice 2019/2020 :

Preneurs de risques	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	2 505 144	27
Rémunérations variables	11 112 159	27
Rémunération globale	13 617 303	27

Rémunérations versées par Comgest S.A. aux cadres supérieurs au titre de l'exercice 2019/2020 :

Cadres supérieurs	Montant en EUR	Nombre de bénéficiaires
Rémunérations fixes	I 533 629	17
Rémunérations variables	3 561 081	17
Rémunération globale	5 094 710	17

• **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

COMGEST S.A.

17, square Edouard VII 75009 Paris Tél. : 01 44 94 19 00

e-mail: info@comgest.com

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2020

MAGELLAN

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion COMGEST SA 17, Square Edouard VII 75009 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable MAGELLAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 02/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit Frédéric SELLAM



MAGELLAN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES (Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020)



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

MAGELLAN

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion COMGEST SA 17, Square Edouard VII 75009 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes PricewaterhouseCoopers Audit

Frédéric SELLAM

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 31/12/2020 en EUR

Actif

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	2 035 761 288,76	2 975 295 542,87
Actions et valeurs assimilées	1 957 431 610,97	2 874 265 556,56
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 957 431 610,97	2 874 265 556,56
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	78 329 677,79	101 029 986,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et	78 329 677,79	101 029 986,31
équivalents d'autres pays	70327077,77	101027700,51
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	3 882 385,47	4 253 741,38
Opérations de change à terme de devises	·	
Autres	3 882 385,47	4 253 741,38
COMPTES FINANCIERS	72 641 982,43	94 929 960,73
Liquidités	72 641 982,43	94 929 960,73
TOTAL DE L'ACTIF	2 112 285 656,66	3 074 479 244,98

PASSIF

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 019 160 912,95	2 929 037 492,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		590,76
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	60 030 738,76	103 979 431,59
Résultat de l'exercice (a,b)	12 336 399,92	27 929 823,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	2 091 528 051,63	3 060 947 338,97
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	20 757 605,03	13 531 906,01
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 757 605,03	13 531 906,01
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	2 112 285 656,66	3 074 479 244,98

⁽a) Y compris comptes de régularisation

⁽b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	992,96	42 992,31
Produits sur actions et valeurs assimilées	59 612 382,39	70 777 583,42
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (I)	59 613 375,35	70 820 575,73
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	238 531,64	303 834,22
Autres charges financières		
TOTAL (2)	238 531,64	303 834,22
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	59 374 843,71	70 516 741,51
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	35 128 760,79	41 033 678,37
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	24 246 082,92	29 483 063,14
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-11 909 683,00	-1 553 239,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (I - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	12 336 399,92	27 929 823,63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été arrêté par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts:

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à I an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé:

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé:

Les Swaps:

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan:

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010259317 - MAGELLAN A : Taux de frais maximum de 0,80 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST FR0013290863 - MAGELLAN Z : Taux de frais maximum de 1,30 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST FR0011238344 - MAGELLAN I : Taux de frais maximum de 1,25 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST FR0000292278 - MAGELLAN C : Taux de frais maximum de 1,75 % TTC hors OPC gérés par le groupe COMGEST

Swing pricing

Méthode d'ajustement « Swing Pricing » de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement.

Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, des taxes et/ou des frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des actionnaires présents dans la Sicav, COMGEST S.A. se réserve le droit d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing, encadré par une politique, avec seuil de déclenchement.

Ainsi, dès lors que le total des ordres de souscription/rachat nets des actionnaires sur l'ensemble des catégories d'actions de la Sicav dépasse sur un jour de valorisation un seuil prédéfini sur la base de critères objectifs par COMGEST S.A. en pourcentage de l'actif net, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse), pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets.

La Sicav émettant plusieurs catégories d'actions, la valeur liquidative de chaque catégorie d'actions est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des valeurs liquidatives des catégories d'actions de la Sicav.

Le niveau de seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par COMGEST S.A. et revus de facon périodique.

En cas d'application du mécanisme de « Swing Pricing », la valeur liquidative dite « swinguée » sera la valeur liquidative officielle communiquée aux actionnaires de la Sicav.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Action MAGELLAN A	Distribution	Capitalisation
Action MAGELLAN C	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN I	Capitalisation	Capitalisation
Action MAGELLAN Z	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2020 en EUR

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	3 060 947 338,97	2 835 035 317,56
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	250 466 359,78	315 624 590,51
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 242 067 535,53	-578 470 224,21
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	465 617 049,46	200 579 349,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-246 304 300,01	-93 613 272,29
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		-1 844,87
Différences de change	-240 567 438,31	31 681 161,68
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	30 865 167,61	329 882 570,39
Différence d'estimation exercice N	578 223 852,25	547 358 684,64
Différence d'estimation exercice N-I	-547 358 684,64	-217 476 114,25
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
Différence d'estimation exercice N		
Différence d'estimation exercice N-I		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-11 674 673,26	-9 253 372,15
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	24 246 082,92	29 483 063,14
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	2 091 528 051,63	3 060 947 338,97

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

• 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES TITRES DE CRÉANCES TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

• 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							72 641 982,43	3,47
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - I an]	%]I - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres Comptes financiers	72 641 982,43	3,47								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture Autres opérations										

^(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise I HKD		Devise 2 KRW		Devise 3 ZAR		Devise N AUTRE(S)		
	Montant %		Montant	%	Montant	%	Montant %		
ACTIF									
Dépôts									
Actions et valeurs assimilées	534 413 779,38	25,55	277 961 518,64	13,29	243 669 980,90	11,65	901 386 332,05	43,10	
Obligations et valeurs assimilées									
Titres de créances									
OPC							27 495 052,25	1,31	
Opérations temporaires sur titres									
Créances							1 805 811,73	0,09	
Comptes financiers							4 878 325,94	0,23	
PASSIF									
Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres									
Dettes									
Comptes financiers									
HORS-BILAN									
Opérations de couverture									
Autres opérations									

• 3.5. CREANCES ET DETTES: VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	837 580,82
	Souscriptions à recevoir	I 238 992,92
	Coupons et dividendes en espèces	1 805 811,73
TOTAL DES CRÉANCES		3 882 385,47
DETTES		
	Achats à règlement différé	10 881 586,12
	Rachats à payer	1 811 629,88
	Frais de gestion fixe	8 064 389,03
TOTAL DES DETTES		20 757 605,03
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 875 219,56

3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action A		
Actions souscrites durant l'exercice		
Actions rachetées durant l'exercice	-273 267,9242	-598 630 225,09
Solde net des souscriptions/rachats	-273 267,9242	-598 630 225,09
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice		
Action C		
Actions souscrites durant l'exercice	9 512 410,2236	220 180 172,46
Actions rachetées durant l'exercice	-20 914 812,5432	-481 226 046,50
Solde net des souscriptions/rachats	-11 402 402,3196	-261 045 874,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	70 482 729,3691	
Action I		
Actions souscrites durant l'exercice	226 851,1941	5 440 847,48
Actions rachetées durant l'exercice	-3 993 757,6917	-98 312 047,48
Solde net des souscriptions/rachats	-3 766 906,4976	-92 871 200,00
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 106 860,2603	
Action Z		
Actions souscrites durant l'exercice	1 018 802,1151	24 845 339,84
Actions rachetées durant l'exercice	-2 777 921,0600	-63 899 216,46
Solde net des souscriptions/rachats	-1 759 118,9449	-39 053 876,62
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	4 453 442,7775	

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action A	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action C	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Action Z	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2020
Action A	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 037 591,59
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action C	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	29 808 129,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,69
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 786 162,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,21
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	
Action Z	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	I 496 877,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,26
Frais de gestion variables	
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	
. W. 50 S. I.P. S. I. S. S.	

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
modificites interiors regas on garantic or non insertes ad bilan	

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			78 329 677,79
	IE00BD5HXG36	COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	44 45 920,00
	IE00B03DF997	COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	22 704 662,07
	IE00B64CBB12	COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	4 790 390,18
	IE00BD5HXF29	COMGEST GWTH GEM PC EUR IA	6 382 705,54
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			78 329 677,79

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		590,76
Résultat	12 336 399,92	27 929 823,63
Total	12 336 399,92	27 930 414,39

	31/12/2020	31/12/2019
Action A		
Affectation		
Distribution		12 972 028,36
Report à nouveau de l'exercice		952,58
Capitalisation		
Total		12 972 980,94
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		273 267,9242
Distribution unitaire		47,47
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		I 373 07I,43

	31/12/2020	31/12/2019
Action C		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 143 754,70	11 387 798,05
Total	10 143 754,70	11 387 798,05

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 091 316,14	2 059 291,15
Total	1 091 316,14	2 059 291,15

	31/12/2020	31/12/2019
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 101 329,08	1 510 344,25
Total	1 101 329,08	1 510 344,25

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées Plus et moins-values nettes de l'exercice	60 030 738,76	103 979 431,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice Total	60 030 738,76	103 979 431,59

	31/12/2020	31/12/2019
Action A		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	0,01	22 4 1 2 3 7 0, 9 8
Total	0,01	22 412 370,98
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		273 267,924
Distribution unitaire		

	31/12/2020	31/12/2019
Action C		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	53 360 723,62	69 362 803,50
Total	53 360 723,62	69 362 803,50

	31/12/2020	31/12/2019
Action I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 248 495,81	6 905 008,49
Total	3 248 495,81	6 905 008,49

	31/12/2020	31/12/2019
Action Z		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 421 519,32	5 299 248,62
Total	3 421 519,32	5 299 248,62

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	3 087 575 283,96	3 919 231 358,15	2 835 035 317,56	3 060 947 338,97	2 091 528 051,63
Action MAGELLAN A EUR					
Actif net	536 764 081,74	654 544 293,05	553 975 669,98	661 412 687,79	
Nombre de titres	263 002,2503	265 633,1901	269 385,4242	273 267,9242	
Valeur liquidative unitaire	2 040,91	2 464,09	2 056,44	2 420,38	
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	54,98	94,28	90,06	82,01	
Distribution unitaire sur résultat	22,79	26,34	34,35	47,47	
Crédit d'impôt unitaire	2,937	3,296	4,978	I 373 071,43	(*)
Action MAGELLAN C EUR					
Actif net	2 115 924 774,14	2 667 836 726,36	I 936 623 342,03	2 039 814 241,34	1 859 373 326,91
Nombre de titres	100 988 772,7340	105 366 465,1100	91 466 637,5526	81 885 131,6887	70 482 729,3691
Valeur liquidative unitaire	20,95	25,31	21,17	24,91	26,38
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,56	0,97	0,93	0,84	0,75
Capitalisation unitaire sur résultat	0,05	0,05	0,13	0,13	0,14
Action MAGELLAN I EUR					
Actif net	434 886 428,08	348 990 302,63	201 353 669,45	203 545 986,67	113 054 055,80
Nombre de titres	20 293 814,9908	13 411 652,6571	9 208 369,5423	7 873 766,7579	4 106 860,2603
Valeur liquidative unitaire	21,42	26,02	21,86	25,85	27,52
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,57	0,99	0,96	0,87	0,79
Capitalisation unitaire sur résultat	0,15	0,17	0,25	0,26	0,26

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Action MAGELLAN Z EUR					
Actif net		247 860 036,11	143 082 636,10	156 174 423,17	119 100 668,92
Nombre de titres		9 785 750,7222	6 725 799,1354	6 212 561,7224	4 453 442,7775
Valeur liquidative unitaire		25,32	21,27	25,13	26,74
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,09	0,93	0,85	0,76
Capitalisation unitaire sur résultat			0,24	0,24	0,24

^(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

		nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé AFRIQUE DU SUD				
DISCOVERY HOLDINGS	ZAR	8 700 340	74 327 662,82	3,55
NASPERS LTD	ZAR	574 766	96 559 997,22	4,62
SANLAM LIMITED	ZAR	22 265 134	72 782 320,86	3,48
TOTAL AFRIQUE DU SUD			243 669 980,90	11,65
BERMUDES				
CHINA RESOURCES GAS GROUP	HKD	10810000	47 001 238,50	2,25
TOTAL BERMUDES			47 001 238,50	2,25
BRESIL				
B3 SA-BRASIL BOLSA BALCAO	BRL	4 460 600	43 501 614,86	2,08
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES	BRL	10519775	49 045 439,39	2,35
CCR S.A	BRL	14 396 491	30 5 1 2 9 9 0 , 4 4	1,45
LOCALIZA RENT A CAR	BRL	I 894 775	20 556 654,83	0,98
TOTAL BRESIL			143 616 699,52	6,86
CAIMANES, ILES				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	3 325 404	81 529 312,54	3,90
HENGAN INTERNATIONAL GROUP	HKD	8 482 000	49 082 906,01	2,35
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	327 500	19 469 287,73	0,93
TOTAL CAIMANES, ILES			150 081 506,28	7,18
CHINE				
CHINA LIFE INSURANCE H	HKD	14016000	25 262 705,21	1,21
INNER MONG, YILI INDUSTRIAL S.A	CNY	7 113 556	39 444 684,91	1,89
MIDEA GROUP CO LTD-A	CNY	4 022 356	49 483 956,69	2,36
NETEASE INC	HKD	5 634 105	87 653 840,47	4,19
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	13 202 000	132 197 422,86	6,32
SAIC MOTOR S.A	CNY	20 550 255	62 766 906,47	3,00
SHANDONG WEIGAO GROUP MEDICAL POLYMER CO LTD	HKD	10 968 000	20 254 484,70	0,97
TOTAL CHINE			417 064 001,31	19,94
ETATS-UNIS				
AUTOHOME INC-ADR	USD	735 69 1	59 899 094,78	2,86
COGNIZANT TECHN.SOLUTIONS CORP CL.A	USD	I 046 097	70 064 688,12	3,35
TOTAL ETATS-UNIS			129 963 782,90	6,21
HONG-KONG				
AIA GROUP	HKD	7 186 600	71 962 581,36	3,44
TOTAL HONG-KONG			71 962 581,36	3,44
ILES VIERGES BRITANNIQUES				
MAILRU GROUP GDR	USD	233 60 1	5 021 213,93	0,24
TOTAL ILES VIERGES BRITANNIQUES			5 021 213,93	0,24
INDE			, -	_
HOUSING DEVELOPMENT FINANCE	INR	3 658 086	104 693 272,16	5,01
LUPIN LTD	INR	1 532 525	16 745 164,90	0,80
POWER GRID CORP OF INDIA LTD	INR	23 718 030	50 366 665,03	2,41
TOTAL INDE			171 805 102,09	8,22

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
INDONESIE				
TELKOM INDONESIA-B-	IDR	201815100	38 858 279,50	1,86
TOTAL INDONESIE			38 858 279,50	1,86
JAPON				
SUZUKI MOTOR CORP	JPY	1 230 800	46 591 447,72	2,23
TOTAL JAPON			46 591 447,72	2,23
MEXIQUE				
FOMENTO ECONOMICO UNITS ADR	USD	484 589	30 008 833,75	1,43
INFRAESTRUCTURA	MXN	11 535 000	36 70 208, 17	1,76
TOTAL MEXIQUE			66 710 041,92	3,19
REPUBLIQUE DE COREE				
LG HOUSHOLD	KRW	35 828	43 668 278,13	2,09
NCSOFT CORPORATION	KRW	119549	83 738 295,46	4,00
SAMSUNG ELECTRONIC	KRW	2 470 481	150 554 945,05	7,20
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			277 961 518,64	13,29
RUSSIE				
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	24 07 1 760	42 443 832,27	2,03
TOTAL RUSSIE			42 443 832,27	2,03
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	6 790 261	104 680 384,13	5,00
TOTAL TAIWAN			104 680 384,13	5,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 957 431 610,97	93,59
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 957 431 610,97	93,59
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays IRLANDE				
COMGEST GROWTH GREATER CHINA EUR I CAP	EUR	488 000	44 45 1 920,00	2,13
COMGEST GROWTH INDIA USD CAP	USD	543 008	22 704 662,07	1,08
COMGEST GROWTH LATIN AMER-USD C	USD	672 165,356	4 790 390,18	0,22
COMGEST GWTH GEM PC EUR IA	EUR	523 601,767	6 382 705,54	0,31
TOTAL IRLANDE			78 329 677,79	3,74
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			78 329 677,79	3,74
TOTAL Organismes de placement collectif			78 329 677,79	3,74
Créances			3 882 385,47	0,19
Dettes			-20 757 605,03	-0,99
Comptes financiers			72 641 982,43	3,47
Actif net			2 091 528 051,63	100,00

Action MAGELLAN A	EUR	
Action MAGELLAN Z	EUR 4 453 442,7775	26,74
Action MAGELLAN C	EUR 70 482 729,3691	26,38
Action MAGELLAN I	EUR 4 106 860,2603	27,52

ANNEXE(S)



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action I (Capitalisation) FR0011238344 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs et capitalistiques (grandes, moyennes, petites). Elle peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20 %. La SICAV peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicatour:

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

MAGELLAN



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action Z (Capitalisation) FR0013290863 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs et capitalistiques (grandes, moyennes, petites). Elle peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20 %. La SICAV peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicatour:

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

MAGELLAN



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cette SICAV. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cette SICAV et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MAGELLAN

Action A (Distribution) FR0010259317 Cette SICAV est gérée par COMGEST S.A.

Objectifs et politique d'investissement

La classification AMF de la SICAV est : Actions internationales. L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher une performance sans référence à un indice, dans une optique moyen/long terme au travers d'une sélection de titres basée sur des critères liés à l'entreprise et non aux marchés boursiers des pays émergents. La SICAV est en permanence investie ou exposée à hauteur de 60% minimum en actions émises par des sociétés ayant leur siège social ou exerçant la majeure partie de leurs activités dans les pays émergents, disposant d'un fort potentiel de croissance économique par rapport à la moyenne des grands pays industrialisés.

La SICAV est gérée de façon active. Le gérant sélectionne les valeurs de façon discrétionnaire sans contrainte de répartition entre les zones géographiques définies et de répartitions de secteurs et capitalistiques (grandes, moyennes, petites). Elle peut détenir des titres de créance et instruments monétaires dans la limite de 20 %. La SICAV peut également utiliser des produits dérivés afin de couvrir son exposition aux risques actions et de change.

Affectation des sommes distribuables : Distribution du résultat net et Capitalisation des plus-values nettes réalisées.

L'investisseur peut demander le rachat de ses actions tous les jours selon les modalités décrites dans le prospectus.

Durée de placement recommandée : 5 ans.

Profil de risque et de rendement



Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de la SICAV sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque de niveau 6 de la SICAV reflète l'exposition de son actif en actions. Il prend également en compte un risque de change pouvant représenter jusqu'à 100% de l'actif.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV.

La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque(s) important(s) pour la SICAV non pris en compte dans cet indicatour :

Risque de liquidité : Il s'agit de la difficulté ou de l'impossibilité de vendre rapidement dans des conditions de marché satisfaisantes.

MAGELLAN



The Quality Growth Investor